



Taxe d habitation fin de construction

Par **kikililou**, le **21/02/2015** à **12:45**

Bonjour,

Je suis en train de faire construire et "on m'a dit.." que je ne payerai la taxe d'habitation qu'une fois que la maison sera crépie ???

Est ce vrai ?? Pour moi je payerai au moment au je fournirai la formulaire de parfait achèvement non ??

MErci d'avance

Par **cocotte1003**, le **21/02/2015** à **13:36**

Bonjour, la taxe d'habitation se paye par l'occupant au jour du premier janvier, cordialement

Par **moisse**, le **21/02/2015** à **18:10**

Ce qui signifie que si la maison est habitable au 1er janvier, même inoccupée, la TH est due. L'envoi du formulaire H1 de fin des travaux déclenche la perception de la taxe locale (en 2 fois) ainsi que l'exonération de l'impôt foncier sur 2 ans voire 5 pour les BBC dans certaines communes.